

Comment gérer une réunion

avec les Ressources humaines



by Ella Forbes-Chilibeck

Vous recevez une convocation à une réunion avec votre superviseur et un représentant des Ressources humaines. Vous ne connaissez pas l'objet de cette réunion. Il pourrait s'agir de cessation d'emploi, de retraite, d'un changement important de vos responsabilités ou d'une allégation de harcèlement.

Il importe avant tout de rester calme et de voir clair dans la situation. Si vous êtes convoqué à une telle réunion, rappelez-vous les cinq points suivants :

■ Écoutez

Écoutez très attentivement et, s'il y a lieu, prenez des notes de ce qui se dit. Si vous ne pouvez le faire pendant la réunion, faites-le le plus tôt possible après, avec les événements frais en mémoire. Signez et datez ces notes en ayant soin de préciser l'heure à laquelle elles ont été rédigées.

■ Apportez des clarifications

Faites preuve de prudence dans ce que vous dites à la réunion, mais aussi de coopération. S'il c'est possible, donnez des explications raisonnables et des précisions pertinentes sur le contexte. Ne signez rien qui pourrait constituer une acceptation de forfait de cessation d'emploi ou d'offre modifiant vos conditions d'emploi ou un aveu de culpabilité.

■ Demandez que tout se fasse par écrit

Si votre collègue propose un changement important de vos conditions d'emploi, vous annonce votre cessation d'emploi, exerce des pressions pour obtenir votre départ à la retraite ou fait état d'une allégation de harcèlement, vous devriez demander qu'on vous remette un document écrit détaillé. En temps normal, le document aura été rédigé à l'avance et vous sera remis à la réunion.

■ Faites le suivi

À la suite de la réunion, ou avant si vous savez sur quoi elle portera et avez des inquiétudes, communiquez avec le bureau de l'APACO, par téléphone au 1-866-742-5429 ou par courriel à info@ocasa.on.ca, ou avec Nelligan O'Brien Payne (le cabinet d'avocats retenu par l'APACO), au 1-888-565-9912, pour recourir aux services juridiques. L'APACO sera en mesure de déterminer si vous y êtes admissible.

■ Accédez au service de consultation juridique

Vous pouvez obtenir le formulaire d'accès aux services juridiques sur le site Web de l'APACO, à <http://www.ocasa.on.ca/ressources>, ou en vous adressant au bureau de l'APACO ou à Nelligan O'Brien Payne. Une fois rempli, le formulaire doit être envoyé à Nelligan O'Brien Payne, qui vous téléphonera ordinairement dans les 24 heures qui suivent.

Ella Forbes-Chilibeck est spécialiste du droit du travail au cabinet d'avocats Nelligan O'Brien Payne.

Le cabinet d'avocats Nelligan O'Brien Payne a été choisi par l'Association du personnel administratif des collèges de l'Ontario (APACO / OCASA) pour offrir des services juridiques à ses membres.

Visitez notre site Web à www.nelligan.ca pour consulter la vaste sélection d'articles rédigés par les avocats de notre cabinet.



Nelligan O'Brien Payne

Lawyers/Patent and Trade-Mark Agents
Avocats/Agents de brevets et de marques de commerce